



CHRISTAL EXPERTISE

Cabinet MACHU

Experts Comptables :
Jean-François MACHU
Thierry ROOR

14, rue Saint-Germain
27000 EVREUX

☎ **02 32 39 83 39**

Fax 02 32 39 83 30

Mail evreux@christal-expertise.fr

Net www.christal-expertise.fr

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Association L'ABRI

**9, Boulevard de la Buffardière
27000 EVREUX**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2025

AUDIT / CONSEIL / EXPERTISE-COMPTABLE

CHRISTAL EXPERTISE EVREUX

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux comptes - S.A.R.L. au Capital de 60 000 euros, inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Rouen-Normandie et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen - R.C.S. Evreux 887 874 311 - T.V.A. FR 35 887874311 - NAF 6920 Z



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Association L'ABRI

**Siège social :
9, Boulevard de la Buffardière
27000 EVREUX**



Association L'ABRI

Siège social :

9, Boulevard de la Buffardière
27000 EVREUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres de l'association,

I. Opinion : Certification sans réserve

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 25/04/2024, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ABRI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons l'attention du lecteur sur la mention effectuée au paragraphe « Valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels, aux pages 11 et 12 qui se rapporte au fait que le placement financier souscrit auprès de la Compagnie SwissLife pour un montant de 1 million d'euros, présente à la clôture de l'exercice une moins-value latente de 150 215 euros qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation, attendu que l'association n'entend pas dénouer ce placement avant son terme au bout duquel le remboursement du capital placé est garanti.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

L'association a correctement constaté au compte de résultat, en produits, les dotations et subventions attribuées par les financeurs au titre de 2025.

Au vu des éléments qui nous ont été communiqués, la valorisation des actions restant à mener au titre des subventions attribuées, à reprendre au passif du bilan en fonds dédiés en moins du résultat, a été correctement appréhendée.

Le pointage exhaustif des investissements réalisés au cours de l'exercice, et notamment des immobilisations en cours qui portent sur le projet immobilier de construction d'un immeuble à Saint Sébastien, ainsi que le pointage et le correct traitement comptable des fonds dédiés d'investissements et des subventions d'investissements.

De façon générale, les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux membres de l'assemblée générale.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Evreux, le 28/avril 2026

CHRISTAL EXPERTISE
Le Commissaire aux Comptes
Thierry ROUR.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	92 663	67 213	25 450	25 038
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	954 635	28 142	926 493	926 493
	Constructions	6 646 512	2 226 360	4 420 151	4 639 230
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	740 735	616 980	123 755	147 966
	Autres immobilisations corporelles	2 536 893	1 750 057	786 836	748 984
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 366 613		3 366 613	1 348 285
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	656		656	656
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	129 837		129 837	128 279
	TOTAL (II)	14 468 543	4 688 752	9 779 790	7 964 930
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				523
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	797 587	36 245	761 343	861 041
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	643 239		643 239	612 143
	Charges constatées d'avance	24 672		24 672	31 790
	Valeurs mobilières de placement	1 574 430		1 574 430	74 430
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	7 878 231		7 878 231	8 956 643
	TOTAL (III)	10 918 160	36 245	10 881 915	10 536 571
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		25 386 702	4 724 997	20 661 706	18 501 501

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

128 279

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	304 768	304 768
	Fonds propres complémentaires	35 730	35 730
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 711 506	2 016 729
	Autres		
	Report à nouveau	3 780 627	3 258 414
	Excédent ou déficit de l'exercice	151 112	885 387
	Total des fonds propres (situation nette)	6 535 771	6 384 745
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	887 231	973 333
	Provisions réglementées	133 839	133 839
	Total des fonds propres	7 556 841	7 491 917
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	4 477 899	3 992 798
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	4 477 899	3 992 798
Provisions	Provisions pour risques	87 540	
	Provisions pour charges	507 319	424 020
	Total des provisions	594 859	424 020
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 975 233	4 436 848
	Emprunts et dettes financières divers (2)	15 613	22 582
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 430	44 510
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 300	588 045
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 522 782	1 489 737
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 748	11 044
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 032 106	6 592 766
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	20 661 706	18 501 501
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	151 111,70	885 387,05
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 302 108	6 548 256
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	8	320
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 961 860	3 809 386
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	11 708 765	11 342 140
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 106	3 085
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	286 261	256 021
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	103 967	138 007
	Utilisations des fonds dédiés	1 891 312	1 668 902
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 000	
	Autres produits	28 259	66 202
Total des produits d'exploitation		17 986 536	17 284 064
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 873 458	4 466 183
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	660 417	610 562
	Salaires	7 008 494	7 022 191
	Cotisations sociales	1 965 037	1 814 347
	Dotation aux amortissements et dépréciations	561 381	548 129
	Dotation aux provisions	189 345	63 068
	Reports en fonds dédiés	2 365 062	1 846 957
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	268	
	Autres charges	152 947	108 099
Total des charges d'exploitation		17 776 409	16 479 537
RESULTAT D'EXPLOITATION		210 127	804 527

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		210 127	804 527
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	64 292	79 104
	Autres intérêts et produits assimilés	24	152
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		64 316	79 256
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	123 331	76 692
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		123 331	76 692
RESULTAT FINANCIER		(59 015)	2 564
RESULTAT COURANT avant impôts		151 112	807 090
Produits exceptionnels			100 637
Charges exceptionnelles			22 341
RESULTAT EXCEPTIONNEL			78 297
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		18 050 852	17 463 957
TOTAL DES CHARGES		17 899 740	16 578 570
EXCEDENT ou DEFICIT		151 112	885 387
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **20 661 706** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 18 050 852** euros et un total **charges de 17 899 740** euros, dégageant ainsi un **résultat de 151 112** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et sont présentés selon les normes définies par le règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

Les méthodes de présentation retenues dans les comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent du fait de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce nouveau règlement implique notamment :

- La suppression de la technique des transferts de charge.
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir d'impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

Objet social de l'association :

L'association a pour but de :

- Favoriser la promotion personnelle et l'insertion sociale de toute personne vivant une situation d'exclusion ou de fragilité par une réponse dans l'urgence ou par l'accompagnement dans la durée.

Règles et Méthodes Comptables

- Permettre aux personnes accueillies, quel que soit leur parcours précédent, de se poser, de se soigner, de se structurer et de recouvrer l'autonomie.

- Contribuer aux actions de prévention et de santé globale, sur la région Haute-Normandie, territoire d'intervention de l'ARS.

- Contribuer à l'accueil, à l'insertion sociale et professionnelle et à la mise en oeuvre du parcours résidentiel des jeunes de 16 à 30 ans, sur le territoire d'Evreux et de son agglomération et ce dans un souci de promotion humaine et collective, dans une authentique laïcité.

Pour réaliser cet objet, l'association se donne comme mission de créer, développer et gérer les établissements, structures et services sociaux et médico-sociaux. Elle s'appuie notamment sur une offre diversifiée d'hébergement et de logement ainsi que sur un accompagnement social individuel et collectif dans toutes les dimensions de la personne.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les points marquants de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Augmentation de 10 nouvelles places en ACT « hors les murs » à déployer sur les territoires de Pont-Audemer et Gisors pour un montant de 141 690 €.

- Nouveaux dispositifs APA (Activités physiques adaptées) pour un montant de 50 000 € et Médiateur en santé pour un montant de 15 666 €.

- Nouvelles actions : Equithérapie avec un financement de 8400 € par la fondation SOMMER, Organisation d'un défilé de mode au sein de la ressourcerie de Vernon avec une participation de REFASHION AMI TLC de 8998 €.

- Projet de construction à Saint Sébastien en cours avec un financement complémentaire dans le cadre d'un Lauréat obtenu pour 11 000 € afin de participer à l'installation des panneaux photovoltaïques.

- CPOM : continuité du travail pour une signature qui devait aboutir avant le 31.12.2025 mais reporté à 2026.

- A la suite d'une inspection des services du CD, une étude financière pour la réalisation des travaux du bâtiment situé au 61 rue ST GERMAIN a été menée et nous sommes en attente de la décision du CD.

- Présentation d'un schéma directeur pour l'entretien du patrimoine de l'association

- Renouvellement des véhicules en crédit-bail ou LLD arrivant à échéance en 2025 :

- o 3 Symbioz en remplacement des Méganes pour les Directeurs adjoints
- o 3 Clios en remplacement des Clios des Chefs De Service

- Achat de nouveaux véhicules : nous avons acheté des véhicules que nous avons déjà en

Règles et Méthodes Comptables

location :

- Clio GA 187 AG(CDS pôle social)
- Clio FZ 619 MG (RHJ)
- GF 337 DM (ACT)
- FE 216 YG (DAMA)

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet ESSIP ; achat d'un camping-car pour un montant de 63 588 €.

- Versement de la prime partage de la valeur (PPV) pour un montant de 232 647€ bruts.

- Dans le cadre de l'appel à projet du Ségur numérique, mise en place du DUI avec un financement d'un montant de 294 000 €.

Perspectives 2026 :

- Mise en œuvre d'une nouvelle version du projet INSER'TOIT en remplacement de l'ancienne dans le cadre d'un financement pluriannuel 2026-2027, d'un montant de 87 985€ par an, soit 175 990€ sur la période concernée.

- Fusion des accords collectifs CHRS avec la convention 66.

- Installation et mise en œuvre du projet LAM dans les nouveaux locaux à St Sébastien

- Réorganisation de la résidence HABITAT JEUNES après le départ des LAM et l'impact financier en fonction de la date de départ.

- Mise en place d'un Groupe d'Entraide Mutuelle sur le territoire de Verneuil sur Avre dans le cadre d'une réponse favorable à un appel à projet pour un financement d'un montant de 99000€

Engagements hors bilan :

Engagements donnés :

- Nantissement d'un dépôt à terme au Crédit Agricole à hauteur de 661.000 €, en couverture de l'emprunt d'un montant de 5.000.000 € et débloqué à hauteur de 2.984.287 € à la clôture de l'exercice.

- Garantie hypothécaire de premier rang au profit du Crédit Agricole pour un montant de 3.500.000 € en garantie de l'emprunt d'un montant de 5.000.000 € souscrit le 01/09/2023 pour la réalisation d'un projet LAM à St Sébastien de Morsant et libéré à hauteur de 2.984.287 € à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Effectifs :

Catégories	Exercice clos le 31/12/2025		Exercice clos le 31/12/2024	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Cadres	24	20.80	22	19.70
Employés	127	124.57	117	114.86
Emplois aidés	123	98.14	133	106.17
TOTAL	274	243.51	272	240.73

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

L'Association a souscrit sur l'exercice 2025 un placement financier auprès de SwissLife d'un montant de 1.000.000 €.

La valorisation de ce placement à la clôture fait état d'une moins-value latente de 150.215

Règles et Méthodes Comptables

€.

Ce placement n'a pas fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes de l'Association. En effet, le capital est garanti par la compagnie à un horizon de 10 ans et l'Association n'a pas prévu la clôture du placement avant ce délai.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	81 062		11 601			92 663
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 062		11 601			92 663
CORPORELLES	Terrains	954 635					954 635
	Constructions sur sol propre	6 615 944					6 615 944
	sur sol d'autrui	30 567					30 567
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	706 357		35 620		1 242	740 735
	Instal., agencement, aménagement divers	734 613		100 260			834 873
	Matériel de transport	655 569		108 956		21 500	743 024
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	903 169		63 944		8 116	958 996
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	1 348 285		2 027 088	8 760		3 366 613
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 949 138		2 335 867	8 760	30 858	14 245 387
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	656					656
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	128 279		4 657		3 099	129 837
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	128 935		4 657		3 099	130 493
TOTAL		12 159 135		2 352 124	8 760	33 957	14 468 543

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			56 024	11 189		67 213
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			56 024	11 189		67 213
CORPORELLES	Terrains			28 142			28 142
	Constructions sur sol propre			1 834 134	197 956		2 032 090
	sur sol d'autrui			30 567			30 567
	instal. agencement aménagement			142 580	21 123		163 703
	Instal technique, matériel outillage industriels			558 391	60 257	1 668	616 980
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			376 126	77 655		453 780
	Matériel de transport			443 296	80 095	21 500	501 891
	Matériel de bureau, mobilier			724 945	77 409	7 969	794 386
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 138 181	514 495	31 137	4 621 539
TOTAL				4 194 205	525 684	31 137	4 688 752

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	133 839			133 839
	PROVISIONS REGLEMENTEES	133 839			133 839
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		7 500		7 500
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	424 020	101 804	18 505	507 319
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Autres		80 040		80 040
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	424 020	189 345	18 505	594 859
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	85 462	36 244	85 462	36 245
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	85 462	36 244	85 462	36 245
TOTAL GENERAL		643 321	225 589	103 967	764 943
Dont dotations et reprises { - d'ex ploitation - financières - ex ceptionnelles			225 589	103 967	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	129 837		129 837
	Clients, usagers douteux ou litigieux	36 245	36 245	
	Autres créances clients, usagers	761 343	761 343	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	197 608	197 608	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	445 631	445 631	
	Charges constatées d'avance	24 672	24 672	
TOTAL DES CREANCES		1 595 335	1 465 498	129 837
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max . à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 975 233	271 665	1 038 946	4 664 622
	Emprunts et dettes financières divers	15 613	15 613		
	Fournisseurs et comptes rattachés	483 300	483 300		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	766 696	766 696		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	607 037	607 037		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	149 048	149 048		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	8 748	8 748		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 005 676	2 302 108	1 038 946	4 664 622
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 795 512			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		257 127			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	2 165 267	2 071 062	1 824 809			2 411 520	
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	2 165 267	2 071 062	1 824 809			2 411 520	

--

Fonds dédiés : subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss de
ARS GEM	246 676	269 069	246 676			269 069	
DDCS ACCUEIL URGENCE	303 279	317 523	303 279			317 523	
CD 27 BAUX GLISSANTS	6 438	14 191	6 438			14 191	
ARS ACT ADPS	196 905					196 905	
DDCS DAPE	201 933	289 054	201 933			289 054	
DDCS PROJET SAMA	33 919					33 919	
DDCS CHRS INT. EMPRUNTS	62 923					62 923	
ACSE CITOYENNETE	2 212					2 212	
DDCS ACCOMPAG CPOM	134		134				
CD CITOYENNETE	6 000					6 000	
ARS LHSS COVID	2 667					2 667	
ARS ACT CNR 2018	2 392	1 827	2 392			1 827	
ARS ACT CNR COVID	2 250					2 250	
ARS ACT CNR FORMATION	470					470	
DDCS SAO	18 672	38 394	18 672			38 394	
DRJSCS	86 342	59 367	86 342			59 367	
REGION TAPAJ	29 649	46 372	29 649			46 372	
DRJSCS ADOMA EVREUX	18 256					18 256	
ARS SEXUALITE PH	62 112	57 112	62 112			57 112	
ARS / CD 27 HABITAT INCLUSIF	46 487	42 412	46 487			42 412	
ARS PREVENTION	2 001					2 001	
FD SOLIDARITE CPCA	28 640	29 816	28 640			29 816	
DRJSCS ADOMA VERNON	6 035					6 035	
FSE CD 27 PARCOURS SANTE	7 187	12 145	7 187			12 145	
FSE CD 27 ACCOMPAGNEMENT SANTE	18 454	9 608	18 454			9 608	
DDCS IML	184 848	250 671	184 848			250 671	
ARS ETP	46 342	52 581	46 342			52 581	
FNAVDL	39 246	57 987	39 246			57 987	
ACTION SPIP	71 530	92 641	71 530			92 641	
EQUIPE MOBILE	38 247	26 224	38 247			26 224	
RESEAU SANTE PRECARITE	55 054	6 616	55 054			6 616	
SERP	239 116	214 675	239 116			214 675	
GEM VERNON	92 031	111 244	92 031			111 244	
INSERT TOIT	6 822					6 822	
REFERENT EMPLOI		5 866				5 866	
MEDIATEUR EN SANTE		15 666				15 666	
APA		50 000				50 000	
Totalisation	2 165 267	2 071 062	1 824 809			2 411 520	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 784 678		158 900	1 625 778
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 784 678		158 900	1 625 778
Quotes-parts virées au compte de résultat	811 345	86 102	158 900	738 547

Depuis le règlement ANC 2018-06, les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif dans un compte de fonds dédiés liés à l'investissement.

L'état de ces fonds dédiés au 31/12/2025 est le suivant :

	31/12/2024	Utilisation	Report	31/12/2025
FD INVEST - LHSS EXCEDENT 2018	2 744,98	2 744,98		0,00
FD INVEST - ARS ACT CNR FIBROS	32 538,98	15 252,96		17 286,02
FD INVEST - ACT VEHICULE	40 934,06	16 174,62		24 759,44
2024 - SUBV AIRBUS	10 866,67	2 399,77		8 466,90
2024 - AMI TLC SUBVENTION	3 446,38	1 488,36		1 958,02
2025 DAMA PROTEC BIENS	7 178,56	3 535,34		3 643,22
2025 MECENAT INITIATIVE	7 176,11	1 999,71		5 176,40
2025 SUBV AMI TLC	2 009,67	298,00	350,00	2 061,67
FD INVEST - LEG MME VASSEUR	58 484,41	13 034,32		45 450,09
FD INVEST - DAMA NUMERISAT. SY	35 771,60	9 574,56		26 197,04
FD INVEST - PROJET LAM IMMO CN	684 305,00			684 305,00
FD INVEST - PROJET IMMO LAM CN	937 075,00			937 075,00
SUBV PANNEAU SOL LAM	0,00		11 000,00	11 000,00
2024 - SUBV CE INITIATIVE SOL	5 000,00			5 000,00
SUBV ESMS NUMERIQUE	0,00		294 000,00	294 000,00
TOTAL Subventions d'investissement	1 827 531,42			2 066 378,80

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré	245 870			245 870
- Fonds statutaires	58 898			58 898
- Apports sans droit de reprise	35 730			35 730
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements	408 607			408 607
Réserves de trésorerie	12 072			12 072
Autres réserves	1 596 049	89 564	394 787	1 290 826
Report à nouveau	3 258 414	974 401	452 189	3 780 627
Résultat de l'exercice	885 387	151 112	885 387	151 112
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	(116 284)	937 125	268 813	552 028
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	1 784 678		158 900	1 625 778
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(811 345)	158 900	86 102	(738 547)
Droits des propriétaires				
TOTAL	7 358 078	2 311 102	2 246 178	7 423 002

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		24 672	24 672
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 672

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Association L'ABRI

**Siège social :
9 Boulevard de la Buffardière
27000 EVREUX**



Association L'ABRI

Siège social :

**9, Boulevard de la Buffardière
27000 EVREUX**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Evreux, le 28 Avril 2026

CHRISTAL EXPERTISE
Le Commissaire aux Comptes
Thierry ROOR.